

Non paiement du reglement d'un chantier

Par lou, le 31/08/2009 à 10:08

Bonjour,

je suis actuellement artisan platrier plaquiste

j'ai effectué un chantier pour des clients, une pose de lambri.

Les clients ne sont pes satisfaits du résultats, il ne veulent pas me payer la moitié du chantier. en sachant que je n'ai pas fourni le matériel, que le lambri avait été stocké plus de 3 ans dans un endroit et qu'il a gondolé.

est ce qu'ils peuvent ne pas me payer?? merci de votre aide